EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 24.09.2015

En exercice....26
Présents.....20
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
19.ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – PAPI
Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint Clément des Baleines– Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux»

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 24 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :
Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Isabelle MASION –TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Michel OGER.

AR PREFECTURE
017-241700459-20150924-D2015124-DE
Reçu le 25/09/2015

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 24 septembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 124 - 24.09.2015

En exercice....26
Présents.....20
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
19. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – PAPI
Acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de l'action 7.1 « Saint Clément des Baleines– Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur des Doreaux»

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 3 du 1er groupe de l'article 5.2,

Vu la délibération n°73 du 14 juin 2012 portant validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,

Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 12 novembre 2012,

Vu la délibération n°49 du 9 avril 2015 et portant sur la signature des conventions de gestion,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2015,

Considérant que dans le cadre de la convention de gestion susvisée, signée en date du 12 novembre 2012, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a été désignée gestionnaire desdits ouvrages et qu'à ce titre à la demande de l'Etat, elle doit réaliser les acquisitions foncières afin d'éviter la mise en place de servitudes,

Considérant qu'après réalisation des études techniques et règlementaires, le projet retenu consiste à remplacer, sur tout un linéaire de 1 600 mètres, entre la digue des Doreaux au nord et la digue du Nouleau au sud, les ouvrages existants (perré maçonné) par une protection frontale en enrochements,

Considérant que pour atteindre les objectifs de protection fixés et donc réaliser les travaux, il convient de réaliser des acquisitions foncières, une partie des ouvrages se situant sur des parcelles privées,

Considérant que les propriétaires des parcelles nécessaires pour la réalisation de l'opération ont d'ores et déjà accepté les cessions en signant des promesses de vente,

Il convient d'acquérir les parcelles suivantes situées sur la Commune de Saint Clément des Baleines d'une superficie de 1 145 m² et d'un montant de 1 225,15 €, hors droits et taxes, les frais d'actes restant à la charge de l'acheteur.

AR PREFECTURE
017-241700458-20150924-DE0150124-DE
Reçu le 25/09/2015

Zonage POS	Section cadastrale	Numéro	Lieu-dit	Propriétaire	Superficie en m²	Montant TTC
ND	ZA	3	L'Anguillette	M. MASSE Philippe M. MASSE Jean-Marc Mme MASSE Charlotte	384 m²	410,88 €
ND	ZA	4	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	357 m²	381,99 €
ND	ZA	6	L'Anguillette	Mme TURBE Liliane	222 m²	237,54 €
NDe	AO	126	La Salle	M. TROUVE François	182 m²	194,74 €
					1 145 m²	1 225,15 €

Le montant total des acquisitions étant inférieur à 75 000 euros, seuil de consultation du service des Domaines, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est exemptée de consultation.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, (Mme Béatrice TURBÉ ne prend pas part au vote) décide à l'unanimité :

- **de valider l'acquisition par voie amiable des 4 parcelles visées ci-dessus situées sur la commune de Saint Clément des Baleines pour une superficie totale de 1 145 m² et 1225,15 €, soit 1, 07 €/m²,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes relatifs à ces acquisitions, ainsi que tout document y afférent,**
- **de valider la prise en charge des frais afférents aux actes.**

Affichée le : 25 septembre 2015
Le Président
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE
017-241700459-20150924-D2015124-DE
Reçu le 25/09/2015